

Qu'est-ce qu'un don de police d'assurance vie ?

Une police d'assurance vie constitue un excellent moyen de concrétiser un don substantiel avec une mise de fonds relativement modeste. Vous pouvez procéder au don d'une assurance vie de trois différentes manières :

- don d'une nouvelle police d'assurance vie;
- don d'une police d'assurance vie existante;
- désignation d'une fondation ou d'un organisme comme bénéficiaire d'une assurance vie.

Quels sont les avantages de ce type de don ?

- Vous offrez un don important pour une prime modique, selon le cas.
- Le geste est simple à réaliser et aucun document juridique n'est requis.

Don d'une nouvelle police d'assurance vie

- Vous recevez un reçu fiscal correspondant à la prime annuelle payée;
- Vous êtes reconnu immédiatement pour votre don.

Don d'une police d'assurance vie existante

- Vous conservez le contrôle de vos actifs durant votre vie et minimisez l'impôt à payer à votre décès;
- Vous obtenez un reçu fiscal immédiat pour la juste valeur marchande de votre police et un reçu pour les primes que vous paierez.

À qui s'adresse ce type de don ?

- À toute personne de 18 à 65 ans en bonne santé souhaitant faire un don important, mais qui ne dispose pas nécessairement des liquidités requises.
- À toute personne détenant une police d'assurance vie qui a vu ses besoins changer et veut faire un don considérable sans avoir recours à ses liquidités.

L'histoire du don d'une police d'assurance vie

La mère de Mme Bouchard a été accompagnée pour ses soins de fin de vie par les professionnels du Centre de jour de la Maison Desjardins.

Mme Bouchard souhaite pouvoir poser un geste d'impact pour la Fondation afin d'honorer la mémoire de sa mère et aider la Maison à poursuivre sa mission pour assurer des soins de qualité à d'autres personnes en fin de vie. Comme Mme Bouchard est en bonne santé et sous la recommandation de sa conseillère en sécurité financière, elle choisit de nommer la Fondation bénéficiaire d'une partie de son assurance vie.



Pour écrire votre propre histoire...

Consultez un professionnel (avocat, conseiller financier, notaire, comptable, gestionnaire de portefeuille, conseiller en sécurité financière, etc.) pour votre planification testamentaire et prenez contact avec nous :

Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB

581 337-7131 | **418 860-0240, poste 5**
soutienadmin@maisondesjardins.com
maisondesjardins.com

Quels seront les impacts d'un don d'une police d'assurance vie?

Montant du don	150 000 \$
Don annuel (coût de la prime)	3 750 \$
Crédit d'impôt annuel (50 % de 3 750 \$)	1 875 \$
Coût annuel du don	1 875 \$
Coût total du don (1 875 \$ X 10)	18 750 \$

Note : Pour faciliter la démonstration, les calculs présentés dans l'exemple ci-dessus ont été simplifiés. Le taux d'imposition et le crédit d'impôt pour don ont été arrondis à 50 %. La Fondation ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier ou juridique de votre choix afin de discuter de vos options et de choisir le type de don planifié qui tient compte de votre situation financière et se révèle le plus avantageux pour vous et vos proches.